

## Intercommunalités, octobre 2010

**Dossier Réformes**



### Quel nouveau visage de l'intercommunalité à l'issue des réformes ?

À travers la mise en œuvre des réformes institutionnelles et fiscales, les communautés auront à négocier d'ici 2014 plusieurs virages décisifs. Des virages qui devraient éprouver et – espérons-le – approfondir les solidarités entre communes et communautés. Placés au cœur des débats de la 21<sup>e</sup> Convention nationale de Dijon, de nouveaux pactes de confiance seront à établir dans un environnement en profonde mutation. Plus que jamais, communes et communautés devront faire bloc.

En plaçant les communautés au cœur de la réforme de l'administration territoriale et en programmant leur généralisation à la France entière, le législateur prévoit en 2010 un processus de vingt années d'« intercommunalisation » progressive de la vie publique locale. Ce faisant, même si cela s'opère dans l'ombre de sujets plus politiques, la réforme confie son mandat institutionnel à nos communautés. Inévitablement, le législateur reconnaît que ces dernières ne sont plus de simples instruments techniques à disposition des communes – « vase de vague » « coopératives » – mais des institutions fondamentales de nos organisations territoriales, essentielles à la réalité communale. Notre premier degré d'administration locale n'est plus la commune mais la commune dans sa communauté<sup>(1)</sup>. Dans ce contexte, la qualité des articulations entre les deux composantes du bloc devient la condition essentielle de la réussite des réformes engagées. Articulation politique à travers les questions de gouvernance et de fiabilité des responsabilités ; articulations fiscales et financières dans le cadre d'une répartition totale de paires de ressources des communautés ; articulation administrative dans le cadre du chantier de la contractualisation des services, qui passe par le jeu du statut d'ogives à celui de quasi-obligation. Sur ces sujets, les réformes institutionnelles et fiscales conduisent à une réflexion profonde des pactes territoriaux et à la définition de nouveaux équilibres.

Sans préjudice des autres engagements en matière de réformes susceptibles d'être vus dans leur phase final-d'élaboration, le vote des prochains confère de surcroît et de façon plus que jamais décisive aux dispositions essentielles du volet « intercommunal » permet de baliser le chemin menant à l'horizon 2014.

**Nicolas Portier**  
17<sup>e</sup> vice-président de l'intercommunalité et élu local de 20 ans dans une commune.  
est aussi le président de la commission inter-partenaires.

Intercommunalités • ADF • N° 149 • Octobre 2010